

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS83

présenté par

Mme Godard, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,  
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion**ARTICLE 29**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 29 qui fixe pour 2025 des objectifs de dépenses de la branche Vieillesse.

Derrière une augmentation - en apparence - élevée des crédits (+2,2 %), ce PLFSS ne contient aucune mesure structurelle pour répondre aux enjeux majeurs de cette branche, tels que le rejet toujours aussi fort de la réforme des retraites d'avril 2023, et plus largement une réforme d'ampleur consacrant la seule durée de cotisation comme critère de départ.

D'autres enjeux ne sont pas traités : la prise en compte de la pénibilité, des carrières longues, des carrières hachées, de la baisse du taux de remplacement, de la lutte contre les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes, celles entre les bas et les hauts revenus et de l'amélioration de l'emploi des seniors.

Nous nous opposons donc à cette politique du Gouvernement si loin des besoins des assurés, en premier lieu à la réforme des retraites d'avril 2023, et souhaitons donc supprimer cet article.